

Huile et pétrole

gouvernement fédéral, n'ayant pas le choix, a dû dire que ce n'était pas une redevance, que cela revient à s'immiscer totalement dans un autre domaine fiscal et qu'il ne s'agit pas d'une redevance légitime accordée en contrepartie des efforts fournis.

● (2140)

Il faudra tenir des pourparlers pour décider ce que l'on entend en réalité par redevance raisonnable. Je ne vous cacherais pas que, d'après moi, il faudrait accorder aux sociétés pétrolières une redevance raisonnable en compensation de leur efforts—et je l'ai dit en public au cours de la campagne électorale. Je ne sais pas si l'on en arrivera à un tel compromis; dire que la redevance doit être de \$2.50 ou représenter 65 ou 70 p. 100 de l'augmentation revient à prendre pour un axiome la question à prouver. C'est la raison pour laquelle le gouvernement fédéral a pris cette mesure.

Les partis de l'opposition montrent une fois de plus qu'ils ont une mémoire sélective lorsqu'ils disent que le gouvernement n'a pas suffisamment fait preuve d'esprit d'initiative. A mon avis, ils butent sur l'expression. Ils ont tendance à oublier que le prix du pétrole au baril a quadruplé dans le monde et qu'il a donc fallu faire face à une situation d'urgence. Nous l'avons fait de plusieurs façons. Nous avons adopté un nouveau mode de livraison du pétrole et le député de Dauphin (M. Ritchie), l'a trouvé tellement efficace qu'il voulait qu'on l'applique en permanence au transport du pétrole de l'Ouest vers l'Est; il consistait à acheminer celui-ci par bateau, par chemin de fer et par n'importe quel autre moyen de transport. L'opération doit donc avoir été, toutes proportions gardées, une réussite, monsieur l'Orateur.

Le gouvernement fédéral veut un système de prix unique pour le pétrole canadien, et donner ou prendre quelques cents pour les frais de transport. L'opposition trouve-t-elle ce système inadéquat? Dans l'affirmative, les députés d'en face n'ont qu'à le dire. Il nous semble qu'il serait bon d'avoir un système de double prix: un prix pour tout le Canada, dans les limites dont j'ai parlé, puis une taxe sur le pétrole exporté, ce qui se justifie. Cet argent n'irait pas dans les coffres du gouvernement.

Nous avons maintenant un excédent de 200 millions de dollars, mais je n'ai entendu aucun député dire comment cet argent devrait être dépensé. Les députés de l'opposition se montrent méfiants et se demandent ce que le gouvernement fédéral en fera. Il leur incombe de dire s'ils approuvent ou désapprouvent le principe du bill en deuxième lecture.

J'ai ensuite entendu des membres de l'opposition ressasser le fait que le ministre avait notamment proposé pour absorber le coût de l'oléoduc Sarnia-Montréal, d'imposer des frais aux usagers. Sauf votre respect, c'est une possibilité à considérer. Une autre possibilité serait que la Interprovincial Pipe Line construise l'oléoduc, comme elle devait le faire au début. Elle pourrait encore se faire garantir une redevance d'utilisation, le gouvernement fédéral absorbant tout déficit. Ou encore, le gouvernement fédéral pourrait construire l'oléoduc et le revendre à la Interprovincial Pipe Line. Il y a tout un éventail de possibilités qui méritent d'être étudiées.

On a fait grand cas du fait que nous nous trouvions en situation d'urgence, et pourtant, la construction de l'oléoduc a été retardée, parce que l'Office national de l'énergie avait conscience de sa responsabilité. Il savait que la situation était urgente, mais que le Québec craignait la dégradation de l'environnement. Le Conseil a donc

[M. Cullen.]

demandé à la Interprovincial Pipe Line de trouver une autre route parce qu'il jugeait impossible d'approuver le tracé choisi. Comme je l'ai dit, l'Office national de l'énergie avait conscience de sa responsabilité et il a eu le courage et le bon sens de faire ce qu'il a fait. Il lui incombe certainement de dire aux entreprises provinciales où construire leurs oléoducs de façon à bouleverser le moins possible le milieu.

Je dirai au député de Calgary-Centre que ce que j'ai entendu de plus ridicule ce soir, c'est la proposition de retirer l'article 36. Le gouvernement doit prendre ses responsabilités à un moment donné. Il s'efforce de négocier pour les gens de la Saskatchewan et de l'Alberta un prix pour le pétrole. S'il ne peut y parvenir, l'opposition sera-t-elle justifiée de dire qu'il est arrivé à une impasse et qu'il serait temps de présenter une loi fixant le prix?

Ce bill ne fixe pas le prix de façon unilatérale. Les provinces consommatrices et productrices ont toutes sortes de possibilités de négocier un prix raisonnable. Mais si elles ne peuvent s'entendre, le gouvernement fédéral doit assumer ses responsabilités.

M. Baldwin: C'est le contrôle des prix. Je croyais que vous vous y opposiez.

M. Cullen: En tout cas, nous aurions bien voulu contrôler les sommes que les conservateurs ont gaspillées aux dernières élections, mais nous n'avons pas pu.

Je me suis déclaré en faveur du bill, monsieur l'Orateur. Nous ressasons les mêmes arguments que l'autre fois. Des députés ont demandé ce soir ce qu'il adviendra des 200 millions de dollars. On pourra répondre à ces questions au comité. Il se pourrait même que l'opposition nous suggère comment employer cet argent. Quelle partie du prix d'un baril de pétrole devrait aller à la société, quelle partie à la province productrice et quelle partie au gouvernement fédéral? Les partis de l'opposition n'ont rien proposé à ce sujet.

M. Baldwin: Rien ne presse; nous avons encore une semaine.

M. Cullen: J'ai entendu ce que le député a dit de son siège, mais comme il ne participe pas au débat, je n'y attache pas d'importance. A mon avis, il faut renvoyer le bill au comité, l'y examiner attentivement et ensuite l'adopter. Dire qu'il faut supprimer l'article 36, pour ainsi priver le gouvernement fédéral de son rôle de direction, est indigne d'un parlementaire fédéral.

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) nous a livré un commentaire soigneux sur le Bill C-32. On connaît les articles de ce bill auquel je souscris, car d'autres membres de mon parti y ont déjà donné leur adhésion. De même, d'autres membres de mon parti ont cerné clairement les parties du bill avec lesquelles nous sommes en complet désaccord. Les points que nous contestons ont été abordés il y a un moment par celui qui m'a précédé et qui a chanté les louanges de l'article 36, auquel je reviendrai en temps opportun.

Pour l'instant, j'aimerais examiner les commentaires sur lesquels le ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources a terminé son discours. Il a déclaré que les objectifs que vise le bill sont pour la plupart connus des députés, car ils constituent des composantes à présent bien établies d'une politique intégrée d'énergie nationale. C'est une affirmation intéressante en soi. Elle est formulée de belle manière. On ne peut vraiment savoir si elle signifie que